

ticule de près de six pieds, on rencontra des fragments de dalles jointes par des crampons de fer, et des morceaux de basalte liés par du ciment romain.

Le ciseau mordait avec peine sur ce ciment au grain serré ; il s'ébréçait sur la basalte sans l'entamer ; sous les marteaux jaillissaient des étincelles. Cette opération lente et pénible dura jusqu'à quatre heures : la pluie redoublait d'intensité, un vent plus fort s'engouffrait dans le ravin avec ses voix et ses plaintes, et le jour qui luttait contre les brouillards commençait à laisser distinguer les objets.

Cependant l'abbé Coquereau était allé puiser à la source l'eau qu'il devait bénir pour la cérémonie. Retiré dans une des deux tentes, il se préparait au grand devoir religieux qu'il était chargé d'accomplir.

Les forces des travailleurs s'épuisaient. L'extrême difficulté de l'opération décida vers cinq heures et demie le capitaine Alexander à faire pratiquer une tranchée sur le côté gauche du caveau pour abattre le mur

correspondant, et de là parvenir au cercueil, dans le cas où la couche supérieure continuerait à opposer la même résistance.

Mais, sur les huit heures, la maçonnerie fatiguée, ébranlée, céda et laissa voir la large dalle envoyée d'Angleterre, qui couvrait le caveau dans toute son étendue. A travers une fente, on aperçut le cercueil, une autre le découvrit mieux encore. Le capitaine Alexander, mu par un sentiment religieux que tout le monde appréciera, les fit

couvrir de pierres ; il ordonna en même temps qu'on cessât de creuser le fossé latéral, qui était déjà parvenu à une assez grande profondeur.

Une chèvre avait été dressée pour lever la dalle. Français et Anglais allèrent revêtir leur grand uniforme. A neuf heures une haie de miliciens et de soldats anglais se forma autour du monument. La pluie tombait avec violence. On acheva d'enlever le ciment qui maintenait la grande dalle, et on ajusta les crampons. L'abbé Coquereau, revêtu du rochet, du camail et de l'étole, se plaça du côté où reposait la tête ; près de lui, l'enfant de chœur Dufour avec le bénitier ; en face l'enfant de chœur Lérigé qui portait la croix ; derrière lui, les témoins anglais ; du côté de l'aumônier, les témoins de la France.

A un signe de main du capitaine Alexander, les ouvriers saisirent les cordages, et la dalle soulevée monta d'aplomb avec lenteur ; déposée sur le sol, elle laissa voir le cercueil : il était neuf heures et demie. Tout le monde se découvrit.

Le recueillement général n'était troublé que par le bruit des prières ; protestants, catholiques, tous priaient Dieu avec la même ferveur. Il n'y avait plus là qu'une seule croyance : la croyance au génie. L'abbé Coquereau répandit l'eau bénite et récita le *De profundis*.

Les commissaires descendirent dans le caveau où le cercueil en acajou était placé, à une profondeur de dix pieds environ, sur une large dalle, assise elle-même sur des cubes en pierre de taille. Sa longueur pouvait être de six pieds sur trois de large. Le bois était humide, mais bien conservé ; la planche inférieure, autrefois garnie de velours, commençait seule à s'altérer ; quelques-uns des clous d'argent qui fixaient les parois brillaient encore. A côté, on voyait les sangles et les cordages qui avaient servi à descendre le cercueil.

Le docteur Guillard purifia la tombe au moyen d'aspersion de chlorure ; et un exprès fut envoyé au gouverneur pour l'informer des progrès de l'opération. Bientôt, à l'aide de forts cordages, le cercueil soulevé quitta le lit où il reposait depuis vingt ans. L'aumônier fit la *levée du corps* conformément aux rites de l'église catholique.

A dix heures vingt minutes la dépouille mortelle de l'empereur Napoléon était au milieu des Français. Le capitaine Alexander commanda douze hommes du 9<sup>e</sup> sans capotte et tête

découverte pour la transporter dans une des tentes voisines. L'abbé et les enfants de chœur la précédaient en récitant leurs prières. Derrière, par une pluie battante, s'avancait lentement le cortège français et anglais.

Après quelques mesures sanitaires, prises encore par le docteur Gaillard, on commença l'ouverture des cercueils. Le premier, en acajou qui enveloppait tous les autres, fut scié par les deux côtés pour en faire glisser le cercueil en plomb qu'il renfermait, et qui fut placé à midi un quart dans le sarcophage d'ébène qu'on avait apporté de France. Le gouverneur de l'île, quoique très malade, arrive à une heure moins un quart, entouré de son état-major.

Tout le monde attendait avec anxiété et en silence. On coupa et l'on souleva soigneusement la partie supérieure du cercueil de plomb, dans lequel on en trouva un troisième en acajou, si bien conservé, qu'on en put dévisser les clous. Le couvercle de celui-ci ayant été enlevé, on en aperçut un quatrième en fer-blanc légèrement oxydé. C'était le dernier : Napoléon était là. L'émotion des assistants était à son comble.

La soudure fut coupée lentement ; le couvercle, entr'ouvert par le ciseau, céda. D'abord, on ne distingua qu'un tissu blanchâtre qui cachait l'intérieur du cercueil et empêchait d'apercevoir le corps ; c'était le satin ouaté qui, suivant la coutume des Indes, formait une garniture dans l'intérieur de la caisse. Elle s'était détachée et enveloppait la dépouille comme un linceul. Le docteur la souleva par une extrémité, et, la roulant sur elle-même des pieds vers la tête, il mit le corps à découvert.

Il serait impossible de décrire l'émotion de tous ceux qui assistaient à cette scène funèbre. Plusieurs sanglotaient convulsivement ; et des larmes obscurcissaient tous les yeux.

Quelque chose de blanc, détaché de la garniture, couvrait, comme une gaze légère, tout ce que renfermait le cercueil. Le crâne et le front qui adhéraient fortement au satin en étaient enduits ; on en voyait peu sur le bas de la figure, sur les mains, sur les orteils.

Le corps conservait une position aisée, celle qu'on lui avait donnée en le plaçant dans le cercueil ; les membres supérieurs étaient allongés ; l'avant-bras et la main gauche s'appuyaient sur la cuisse ; les membres inférieurs avaient légèrement fléchi. La tête était

rehaussée par un coussin : le crâne était volumineux, le front haut et large ; les yeux n'avaient rien perdu de leur volume et de leur forme. Les paupières étaient complètement fermées ; quelques cils y paraissaient encore.

Les os et les téguments du nez étaient bien conservés, le bas seul avait souffert. Les joues paraissaient bouffies ; le toucher en était doux, souple ; la couleur, blanche. La barbe, qui avait poussé depuis la mort, colorait le menton d'une teinte bleuâtre ; ce menton qui n'était point altéré, conservait encore ce type propre à la figure de Napoléon. Les lèvres, amincies, étaient entr'ouvertes ; trois dents incisives fort blanches se montraient sous la lèvre supérieure, qui était un peu relevée à gauche. Les mains, si belles, semblaient appartenir à un homme encore vivant, tant elles étaient vives de ton et de coloris. Les doigts avaient des ongles longs, adhérents, d'une extrême blancheur. Les jambes étaient encore renfermées dans les bottes ; mais, par suite de la rupture des fils, les quatre derniers orteils dépassaient de chaque côté. Leur peau était d'un blanc mat ; ils étaient garnis d'ongles. Les vêtements s'offraient avec leur couleur : on reconnaissait très-bien l'uniforme des chasseurs à cheval de la vieille garde au vert foncé de l'habit, au rouge vif des parements ; le grand cordon de la Légion d'Honneur se dessinait sur le gilet. La culotte blanche était en partie cachée par le petit chapeau qui reposait sur les cuisses. Les épaules, la plaque et les deux décorations attachées sur la poitrine avaient perdu leur éclat ; elles étaient noires. Les deux vases d'argent qui contenaient le cœur et l'estomac apparaissaient entre les jambes ; l'un était surmonté d'un aigle qu'on distinguait entre les jambes.

Cet examen, qui n'avait duré que deux minutes, constatait un état de conservation plus parfait qu'on n'était fondé à l'attendre d'après les circonstances connues de l'autopsie et de l'inhumation. Le docteur déclara que, redoutant pour ces restes précieux le contact de l'air atmosphérique, il était d'avis de les en garantir le plus tôt possible. Cette détermination nécessaire causa à tous les spectateurs un serrement de cœur inexprimable. Les larmes coulèrent avec plus d'abondance. Enfin le satin ouaté fut remis à sa place, après avoir été légèrement enduit de créosote ; on ferma hermétiquement les caisses en bois, on souda avec le plus grand soin les caisses en métal,

à l'exception de celle de fer-blanc que les ouvriers ne purent clore, attendu son état d'oxydation. Ainsi les restes de Napoléon étaient contenus dans six cercueils :

1<sup>o</sup> Un en fer-blanc.

2<sup>o</sup> Un en acajou.

3<sup>o</sup> Un en plomb.

4<sup>o</sup> Un second en plomb, séparé du précédent par de la sciure et des coins de bois.

5<sup>o</sup> Un cercueil en bois d'ébène.

6<sup>o</sup> Un en bois de chêne protégeant tous les autres.

Ces trois derniers avaient été apportés de France.

A trois heures tout était terminé. En ce moment arriva le général Churchil avec ses aides-de-camp, en grand deuil. La pluie tombait toujours. Le cercueil, qui pesait 2,400 livres, fut transporté à grand'peine sur le char funèbre par quarante-trois artilleurs, qui l'entourèrent pendant tout le trajet.

Les drapeaux tricolores qui allaient servir à la cérémonie et le pavillon impérial qui était déjà à bord de la *Belle-Poule* avaient été offerts dès la veille par les demoiselles de l'île, qui les avaient confectionnés de leurs mains. Le blanc et le bleu provenaient d'étoffes de soie ; le rouge était en crêpe de Chine.

Ces jeunes Anglaises s'étaient dépouillées de leurs plus beaux châles, de leurs plus fins tissus, pour accomplir cet acte de réparation nationale. Les officiers de S. M. britannique, s'associant à cette œuvre, avaient apporté les galons de leurs uniformes, qui, sous les doigts agiles de leurs compatriotes, s'étaient métamorphosés en chiffres impériaux.

En recevant ce précieux cadeau des mains de miss Giredon, la plus gracieuse de ces filles de la blonde Angleterre, le prince lui avait promis que, jusqu'à l'hôtel des Invalides, le pavillon impérial, offert par les dames de Sainte-Hélène, ombragerait le cercueil du héros : il a tenu parole : à chaque transbordement son premier soin a été que le drapeau ne quittât pas un instant le sarcophage. Dès son retour à Paris il s'est empressé d'adresser à miss Gideon une lettre flatteuse avec un bracelet d'or garni de perles, de rubis et d'une magnifique émeraude.

Le 16, à cinq heures et demie du matin, les autorités anglaises remettaient à bord de la flottille le précieux dépôt dont elles avaient été si long-temps jalouses : les restes de Napoléon reposaient enfin sous le pavillon national.

La flottille mit à la voile le 18 octobre. Quinze jours après, un navire hollandais, *l'Egmont*, dont on fit rencontre, transmit au prince de Joinville des nouvelles qui ajoutèrent une émotion inattendue à l'émotion des souvenirs. Par le traité du 15 juillet 1840, une coalition nouvelle s'était formée contre la France isolée.

L'Angleterre avait renouvelé ses insultes ; lord Palmerston avait défié le chef du gouvernement français ; l'allié de la France, Méhémet-Ali, était attaqué à Beyrouth par les flottes britanniques ; la Syrie était bloquée ; la nation française outragée poussait des cris de guerre ; une collision paraissait imminente. On eut dit que le retour en Europe des cendres de Napoléon devait être le signal du retour des combats.

Le bruit d'une rupture prochaine entre la France et l'Angleterre remplit d'ardeur et d'enthousiasme les équipages des deux navires.

Gardiens d'un dépôt sacré, ils étaient résolus à s'ensevelir avec lui dans les flots, plutôt que de l'abandonner encore à un implacable ennemi.

Le prince de Joinville partageait et encourageait ces généreuses dispositions. Les chambres construites dans les batteries furent démolies et les canons placés aux sabords ; toutes les dispositions furent prises pour un combat à outrance.

Inutile résolution ! Vain élan de courage ! Le canon de *la Belle-Poule* ne répondra pas au canon de Beyrouth. En arrivant, le 30 novembre, dans le port de Cherbourg, les braves marins apprennent que le gouvernement a paisiblement dévoré les outrages, que le ministère qui avait voulu demander réparation a dû céder la place à de plus humbles, et que la France, la France qui vient de reconquérir Napoléon, est descendue au rang des puissances secondaires.

Au milieu des faiblesses présentes, la population n'a plus pour se consoler que la gloire des souvenirs. Aussi d'immenses acclamations saluèrent-elles la venue de la flottille de Sainte-Hélène. Toutes les

populations étaient pressées sur le rivage pour contempler le cercueil qui représentait les grandeurs perdues.

De Cherbourg au Havre se renouvelèrent les mêmes transports, le même enthousiasme. Au Havre, à Rouen, à Elbeuf, à Pont-de-l'Arche, à Vernon, à Mantes, à Poissy, les rives de la Seine étaient chargées de multitudes enivrées qui accouraient par toutes les routes. Ce n'était plus une procession funèbre ; c'était une marche triomphale ; c'était pour le peuple la plus belle des victoires ; il escortait son Empereur allant reprendre possession de la capitale.

La flottille était arrivée à Courbevoie le 14 décembre. Le lendemain, le cortège devait faire son entrée à Paris par la barrière de l'Etoile. Dès les premiers rayons du jour, malgré un froid rigoureux, toute la population de la capitale et des pays environnants à vingt lieues à la ronde, se pressait dans les avenues des Champs-Élysées et sur l'Esplanade des Invalides.

La garde nationale et la troupe de ligne formaient la haie depuis le pont de Neuilly jusqu'à l'église où devait être déposé le corps. Derrière le double rang des baïonnettes s'agitaient plus de huit cent mille citoyens.

A onze heures et demie, le char impérial entra sous l'arc de triomphe de l'Etoile. Des salves de canon annoncèrent aux Parisiens que les restes du héros pénétraient dans la capitale. Aux côtés du char marchaient de vieux soldats, nobles restes de la grande armée, des officiers de toutes armes, revêtus de leurs anciens uniformes, débris vivants des triomphes passés. Le peuple les saluait d'acclamations frénétiques.

A deux heures, le canon annonça l'arrivée du char impérial à la grille des Invalides. Le roi, qui l'attendait dans l'intérieur de l'Eglise, descendit de son trône, et alla au-devant du cortège jusqu'à l'entrée du dôme. Là, le prince de Joinville lui dit :

— Sire, je vous présente le corps de Napoléon que j'ai ramené en France conformément à vos ordres.

Le roi répondit :

— Je le reçois au nom de la France.

L'épée de l'Empereur était portée sur un coussin par le général Athalin ; le roi la prit des mains du maréchal Soult et la remit au général Bertrand :

— Général, lui dit-il, je vous charge de placer la glorieuse épée de l'Empereur sur son cercueil.

C'était un solennel hommage rendu à la fidélité. Combien y avait-il d'hommes autour de Louis-Philippe à qui ces paroles durent sembler un reproche.

## CHAPITRE LII

---

### TESTAMENT DE NAPOLEON

Ce jour d'hui 15 avril 1821, à Longwood,  
île de Sainte-Hélène.

*Ceci est mon Testament ou acte de ma dernière volonté.*

#### I.

1. Je meurs dans la religion apostolique et romaine, dans le sein de laquelle je suis né il y a plus de cinquante ans.

2. Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé.

3. J'ai toujours eu à me louer de ma très-chère épouse Marie-Louise. Je lui conserve jusqu'au dernier moment les plus tendres sentiments : je la prie de veiller pour garantir mon fils des embûches qui environnent encore son enfance.

5. Je recommande à mon fils à ne jamais oublier qu'il est né prince français, et de ne jamais se prêter à être un instrument entre les mains des triumvirs qui oppriment les peuples de l'Europe. Il ne doit jamais combattre ni nuire en aucune manière à la France : Il doit adopter ma devise : *Tout pour le peuple Français.*

5. Je meurs prématurément, assassiné par l'oligarchie anglaise et son sicaire. Le peuple anglais ne tardera pas à me venger.

6. Les deux issues si malheureuses des invasions de la France, lorsqu'elle avait encore tant de ressources, sont dues aux trahisons de Marmont, Augereau, Talleyrand Lauriston. Je leur pardonne. Puis-

se la postérité française leur pardonner comme moi.

7. Je remercie ma bonne et très-excellente mère, le cardinal, mes frères Joseph, Lucien, Jérôme, Pauline, Caroline, Julie, Hortense Catherine, Eugène, de l'intérêt qu'ils m'ont conservé. Je pardonne à Louis le libelle qu'il a publié en 1820. Il est plein d'assertions fausses et de pièces falsifiées.

8. Je désavoue le manuscrit de Sainte-Hélène et autres ouvrages sous le titre *Maximes, Sentences*. etc., que l'on s'est plu à publier depuis six ans : ce ne sont pas là les règles qui ont dirigé ma vie. J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français lorsque... entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris. (Dans de semblables circonstances. j'agirai de même.)

## II.

1. Je lègue à mon fils les boîtes, ordres et autres objets, tels que l'argenterie, lit de camp, armes, selles, éperons, vases de ma chapelle, livres, linge qui a servi à mon corps et à mon usage, conformément à l'état annexé, côté A. Je désire que ce faible legs lui soit cher, comme lui retraçant le souvenir d'un père dont l'univers l'entretiendra.

2. Je lègue à lady Holland le camée antique que le pape Pie VI m'a donné à Tolentino.

3. Je lègue au comte Montholon deux millions de francs, comme une preuve de ma satisfaction des soins filiaux qu'il m'a rendus depuis six ans, et pour l'indemniser des pertes que son séjour à Sainte-Hélène lui a occasionnées.

4. Je lègue au comte Bertrand cinq cent mille francs.

5. Je lègue à Marchand, mon premier valet de chambre, quatre cent mille francs : les services qu'il m'a rendus sont ceux d'un ami : je désire qu'il épouse une veuve, sœur ou fille d'un officier ou soldat de ma vieille garde.

6. Idem à Saint-Denis, cent mille francs.

7. Idem à Novarre, cent mille francs.

8. Idem à Peyron, cent mille francs.

9. Idem à Archambaud, cinquante.

10. Idem à Cursor, vingt-cinq mille.

11. Idem à Chandell, idem.

12. A l'abbé Vignali, cent mille francs. Je désire qu'il bâtit sa maison près le Pente-Nove de Rostino.

13. Idem au comte de Las-Cases, cent mille francs.

14. Idem au comte Lavallette, cent mille francs.

15. Idem au chirurgien en chef Larrey, cent mille francs. C'est l'homme le plus vertueux que j'aie connu.

16. Idem au général Brayer, cent mille francs.

17. Idem au général Lefèvre-Desnouettes ; cent mille francs.

18. Idem au général Drouot, cent mille francs.

19. Idem au général Cambronne, cent mille francs.

20. Idem aux enfants du général Mouton-Duverney, cent mille francs,

21. Idem aux enfants du brave La Bédoyère, cent mille francs

22. Idem aux enfants du général Girard, tué à Ligny, cent mille francs.

23. Idem aux enfants du général Chartran, cent mille francs.

22. Idem aux enfants du vertueux général Travot, cent mille francs.

25. Idem au général Lallemant l'aîné, cent mille francs.

26. Idem au général Réal, cent mille francs.

27. Au comte Costa, de Bastilica en Corse, cent mille francs.

28. Idem au général Clausel, cent mille francs.

29. Idem au baron Meneval, cent mille francs.

30. Idem à Arnaud, auteur de *Marius*, cent mille francs.

31. Idem au colonel Marbot, cent mille francs Je l'engage à continuer à écrire pour la défense de la gloire des armes françaises, et pour en confondre les calomnieux et les apostats.

32. Idem au baron Bignon, cent mille francs. Je l'engage à écrire l'histoire de la diplomatie française de 1792 à 1815.

33. Idem à Poggi, de Talaro, cent mille francs.

34. Idem au chirurgien Emmercy, cent mille francs.

35. Ces sommes seront prises sur les six millions que j'ai placés en partant de Paris, en 1815, et sur les intérêts à raison de 5 p. 100 depuis juillet 1815, les comptes en seront arrêtés avec le banquier par les comtes Montholon, Marchand et Bertrand.

36. Tout ce que ce placement produira au-delà de la somme de 5,600,000 fr. dont il a été disposé ci-dessus, sera distribué en gratifications aux blessés de Waterloo, et aux officiers et soldats du ba-

taillon de l'île d'Elbe, sur un état arrêté par Montholon, Bertrand Drouot, Cambronne et le chirurgien Larrey.

37. Ces legs, en cas de mort, seront payés aux veuves et enfants et, au défaut de ceux-ci, rentreront à la masse.

### III.

1. Mon domaine privé était ma propriété, dont aucune loi Française ne m'a privé, que je sache. Le compte en sera demandé au baron de la Bouillerie, qui en était le trésorier. Il doit se monter à plus de deux cents millions de fr. savoir : 1<sup>o</sup> le portefeuille contenant les économies que j'ai, pendant quatorze ans, faites sur ma liste civile, lesquelles se sont élevées à plus de douze millions par an : j'ai bonne mémoire ; 2<sup>o</sup> le produit de ce portefeuille ; 3<sup>o</sup> les meubles de mes palais, tels qu'ils étaient en 1814. Les palais de Rome, Florence, Turin, compris tous ces meubles, ont été achetés des deniers de la liste civile ; 4<sup>o</sup> la liquidation de mes maisons du royaume d'Italie, tels qu'argent, bijoux, meubles, écuries ; les comptes en seront donnés par le prince Eugène et l'intendant de la couronne Compagnon.

2. Je lègue mon domaine privé, moitié aux officiers et soldats qui restent des armées françaises qui ont combattu depuis 1792 jusqu'à 1815, pour la gloire et l'indépendance de la nation (la répartition en sera faite au prorata des appointements d'activité) ; moitié aux villes et campagnes d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté, de Bourgogne, de l'Ile-de-France, de Champagne, Forez, Dauphiné, qui auraient souffert par l'une ou l'autre invasion. Il sera de cette somme prélevé un million pour la ville de Brienne et un million pour la ville de Méry.

J'institue les comtes Montholon, Bertrand et Marchand mes exécuteurs testamentaires.

Ce présent testament, tout écrit de ma propre main, est signé et scellé de mes armes.

*Signé* NAPOLÉON.

*Etat A joint à mon testament.*

1. Les vases sacrés qui ont servi à ma chapelle à Longwood.

2. Je charge l'abbé Vignali de les garder et de les remettre à mon fils quand il aura seize ans.

## II.

1. Mes armes, savoir : mon épée, celle que je portais à Austerlitz, le sabre de Sobieski, mon poignard, mon glaive, mon couteau de chasse, mes deux paires de pistolets de Versailles.

2. Mon nécessaire d'or, celui qui m'a servi le matin d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, de l'île de Lobau, de la Moskowa, de Montmirail. Sous ce point de vue, je désire qu'il soit cher à mon fils. (Le comte Bertrand en est dépositaire depuis 1814)

3. Je charge le comte Bertrand de soigner et conserver ces objets, et de les remettre à mon fils quand il aura seize ans.

## III.

1. Trois petites caisses d'acajou contenant, la première, trente-trois tabatières ou bonbonnières, la deuxième, douze boîtes aux armes impériales, deux petites lunettes et quatre boîtes trouvées sur la table de Louis XVIII, aux Tuileries, le 20 mars 1815 : la troisième, trois tabatières ornées de médailles d'argent et divers objets de toilette.

2. Mon lit de camp, dont j'ai fait usage dans toutes mes campagnes.

3. Ma lunette de guerre.

4. Mon nécessaire de toilette. Un de chacun de mes uniformes, une douzaine de chemises et un objet complet de chacun de mes habillements, et généralement de tout ce qui sert à ma toilette.

5. Mon lavabo.

6. Une petite pendule qui est dans ma chambre à coucher de Longwood.

7. Mes montres et la chaîne de cheveux de l'Impératrice.

8. Je charge Marchand, mon premier valet de chambre, de garder ces objets et de les remettre à mon fils lorsqu'il aura seize ans.

## IV.

1. Mon médailler.

2. Mon argenterie et ma porcelaine de Sèvres dont j'ai fait usage à Sainte-Hélène.

3. Je charge le comte Montholon de garder ces objets et de les remettre à mon fils lorsqu'il aura seize ans.

## V.

1. Mes trois selles et brides, mes éperons qui m'ont servi à Sainte-Hélène.

2. Mes fusils de chasse au nombre de cinq.

3. Je charge mon chasseur Novaras de garder ces objets et de les remettre à mon fils quand il aura seize ans.

## VI.

1. Quatre cents volumes choisis dans ma bibliothèque parmi ceux qui ont le plus servi à mon usage.

2. Je charge ~~Saint-Denis~~ de les garder et de les remettre à mon fils quand il aura seize ans.

Signé NAPOLÉON,

## ETAT A.

1. Il ne sera vendu aucun des effets qui m'ont servi.

Le surplus sera partagé entre mes exécuteurs testamentaires et mes frères.

2. Machand conservera mes cheveux, et en fera faire un bracelet avec un petit cadenas en or pour être envoyé à l'impératrice Marie-Louise, à ma mère et à chacun de mes frères, sœurs, neveux, nièces au cardinal, et un plus considérable pour mon fils.

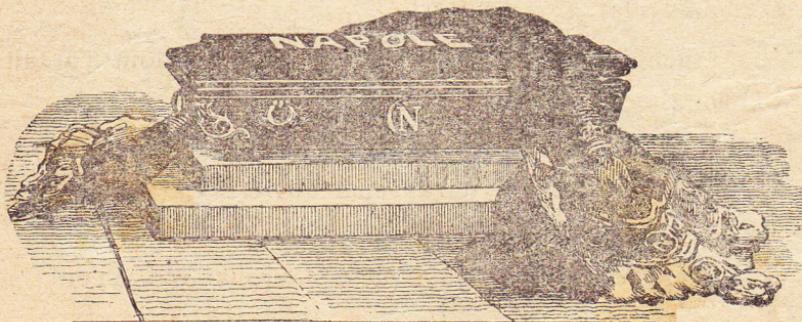
3. Une petite paire de boucles en or à jarretières au prince Lucien.

4. Une boucle de col en or au prince Jérôme.

Au dos des feuilles pliées et scellées, renfermant l'ensemble du Testament, se lisait :

« Ceci est mon testament, écrit tout entier de ma propre main. »

« NAPOLÉON. »



PAUL BELETTE

# NAPOLÉON

SA VIE, SES GUERRES

---

**5<sup>e</sup> EDITION**

---

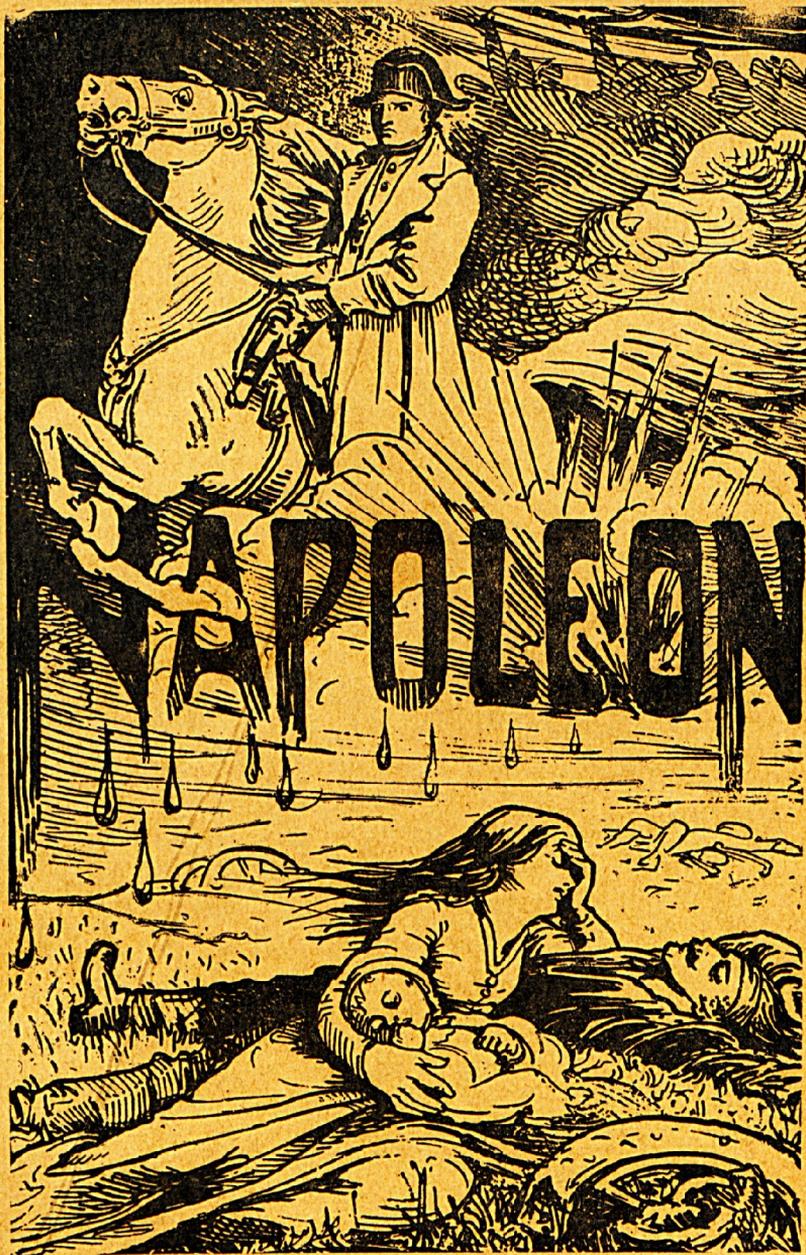


L. OPDEBEEK

— ÉDITEUR —

ANVERS

# NAPOLEON



L. OPDEBEEK — EDITEUR — ANVERS